



L'INTEGRATION DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Synthèse de la rencontre-débat du 14 décembre 2010

*Dans le cadre de l'initiative
HERA – Higher Education & Research Awards for Future Generations*

www.fgf.be/HERA

Une initiative de :



Avec le soutien de :



Le développement durable ?	3
● Une question de morale.....	3
● L'espace et le temps.....	4
La recherche orientée développement durable dépend-t-elle d'une politique volontariste ?.....	4
● Acquérir une vision plus globale.....	5
● Pas de créativité bridée	5
La recherche : un rôle d'ordre sociétal.....	5
● Rationnel et raisonnable	6
● Mettre le rôle de la recherche au centre.....	6
● L'équité comme question de départ	6
● Un arbitrage difficile.....	6
● Transformer les comportements autant que des techniques	7
● Approche volontariste <i>versus</i> liberté académique ?.....	7
● L'« effet Matthieu » de la recherche	7
Un besoin de politiques intégrées.....	8
● L'avenir de la recherche est européen	8
● L'innovation au cœur de la prochaine décennie.....	8
● Simplifier pour rendre accessible	9
● La confiance plutôt que le contrôle.....	9
● L'Europe des partenariats publics-privés	9
● L'innovation sociale au sein des fonds structurels	10
● Des partenariats comme réponses aux enjeux	10
L'interdisciplinarité au cœur du développement durable	10
● Disséminer plutôt qu'isoler.....	10
● Communiquer davantage	11
Des critères : l'éternel nœud du problème	11
● Quels critères pour quelle évaluation ?	11
● Le critère de la publication.....	12
● Et si les pairs évaluaient ?	12
● Oser inventer	12

Dans ces pages, nous faisons la synthèse des débats organisés par la Fondation pour les Générations Futures sur le thème de « L'intégration des principes du développement durable dans la recherche scientifique et l'enseignement supérieur », qui se sont tenus à l'occasion du lancement du programme HERA ⁽¹⁾.

*Les intervenants présents lors de cette rencontre étaient M. **Benoît Cerexhe**, Ministre de la Recherche scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale ; M. **Yves Roggeman**, représentant de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur de la Communauté française ; Mme **Marie-Carmen Bex**, représentante de M. Jean-Marc Nollet, Ministre de la Recherche et du Développement durable de la Région wallonne et Ministre de la Recherche de la Communauté française ; M. **Eric Lambin**, professeur à l'UCL et à la Stanford University ; M. **Marc Labie**, professeur à l'UMONS. Les débats étaient animés par M. **Eddy Caekelberghs**, journaliste à la RTBF.*

Le développement durable ?

● Une question de morale

Le développement durable se structure autour de plusieurs principes fondamentaux^{2,3} tels que le principe de précaution, le principe de responsabilité, le principe de transparence, le principe de l'innovation sociale et technologique, le principe de responsabilité à tous niveaux. Mais, au-delà de sa définition stricte, la dimension morale du développement durable est indéniable. Cette dimension morale est issue de plusieurs constatations : il n'est pas possible de léguer aux générations futures un monde pillé de ses ressources et le progrès va dans le sens d'une meilleure répartition de ces ressources entre les humains.

En effet, d'un point de vue moral, chaque individu détient les mêmes droits : nous avons tous droit à un accès équilibré aux ressources matérielles et immatérielles. Pourtant, cet accès aux

¹ HERA – Higher Education & Research Awards (www.fgf.be/hera). HERA a pour but d'encourager la prise en compte des principes d'un développement durable dans les parcours de formation et de recherche des étudiants et doctorants ainsi qu'auprès des promoteurs de travaux de recherche. HERA se développera dans les mois et années à venir suivant 2 axes :

- Prix d'excellence
Attribution de Prix scientifiques destinés à encourager et valoriser les recherches doctorales, projets de recherche doctorale et travaux de fin d'études intégrant les principes d'un développement durable ;
- Dialogue entre parties prenantes
Organisation d'échanges entre professeurs, chercheurs, monde politique et société civile autour des enjeux clés de la recherche et de la formation, en appui à la transition vers un développement durable.

² Issus de l'Agenda 21 qui est le plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du [sommet de la Terre](#), à Rio de Janeiro en [1992](#)

³ Toutes les notes de bas de pages et références sont de l'auteur de cette synthèse (Charlotte Maisin) et n'ont donc pas fait partie des débats.

ressources ne peut se faire au détriment de la durabilité de la planète. Dès lors, le débat du développement durable est le suivant : comment rendre le système équitable tout en évitant les effets négatifs sur la nature ?

Le développement durable pose donc la question de l'équité et de la collectivité. Il oblige la collectivité à se structurer par rapport à des besoins qui font sens pour l'ensemble de cette collectivité, répartie les cinq continents de notre planète. C'est par exemple le parti pris de l'économie sociale, qui pense l'économie dans une logique solidaire plutôt qu'individuelle.

● L'espace et le temps

La question du temps est également au centre du questionnement. Il n'est plus possible de penser les choses à court terme, le monde doit s'organiser en considérant les générations futures : le temps long est une notion centrale. Or, le temps politique, rythmé par des législatures, va à contre-courant de ce temps long, même si certains projets internationaux – dont le Protocole de Kyoto⁴, les directives « vertes » européennes⁵ et les ordonnances et décrets des entités fédérées belges – s'inscrivent dans une perspective de moyen ou long terme.

Entre le temps politique et le temps long, il y a le temps de la recherche fondamentale au sein de laquelle le développement durable cherche à se faire une place. Avant, peut-être, qu'il n'intègre pleinement les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, traduisant, de cette manière, le nécessaire temps long...

La recherche orientée développement durable dépend-elle d'une politique volontariste ?

Les entités fédérées se donnent un rôle clair face à l'intégration des principes du développement durable au sein de la recherche fondamentale : selon eux, il s'agit de mettre en place des politiques de recherche et des outils afin de motiver les chercheurs à intégrer les objectifs du développement durable. À cet égard, le Plan Marshall 2.vert est révélateur de l'importance que la Communauté française accorde à la recherche : il contient un pôle sur la recherche appliquée et fondamentale⁶.

⁴ Qui doit être renégocié en 2012. Certains pays ont déjà fait part de leur volonté de se désengager du Protocole si certaines conditions n'étaient pas remplies.

⁵ Voir, par exemple, en matière environnementale, la directive 20-20-20, approuvée le 12 décembre 2008 par le Conseil européen dans le but de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique, le tout avant 2020.

⁶ Essentiellement dans le cadre du programme Wist 3.0 du Plan Marshall 2.vert.

Néanmoins, les outils mis à disposition des chercheurs ne peuvent pas combler les lacunes : pour que le jeune chercheur valorise une vision prospective compatible avec les principes du développement durable, il devra se reposer sur des connaissances acquises et une culture citoyenne. En d'autres mots, les outils mis à la disposition des chercheurs doivent stimuler la créativité, mais ne peuvent pas l'inventer.

● **Acquérir une vision plus globale**

Concrètement, en matière de politique de recherche, les représentants politiques pointent la nécessaire mobilité des étudiants et des chercheurs. Selon le monde politique, celle-ci permet d'acquérir une approche plus globale. Le processus de Bologne participe à élargir la vision du chercheur, dans la perspective spatiale large qu'implique le développement durable.

● **Pas de créativité bridée**

L'essence même du développement durable, c'est d'avoir une vision « à 360°⁷ », globale, transversale. Dès lors, les chercheurs qui veulent intégrer les principes du développement durable sont invités à sortir leur nez du guidon, prendre de la hauteur et développer une vision large de leur objet de recherche en étudiant les phénomènes de causes à effet qu'il peut engendrer. Cela exige d'innover, d'inventer, de créer. Dans cette perspective, il est nécessaire de stimuler la compétence créative des diplômés. Les arts, peu présents dans l'enseignement, peuvent y contribuer.

Résultat : il faut laisser la recherche fondamentale libre, sans exiger des « délivrables » prédéfinis. Cette liberté laissée au chercheur permet de stimuler des découvertes qui ne sont pas cataloguées ou/et de faire des découvertes extérieures au sujet initial de la recherche. C'est une question de cadre qui ne peut pas entraver la liberté créative des chercheurs, tout en leur proposant des outils suffisants et nécessaires pour mener à bien leurs recherches menées dans l'objectif de sauvegarder le bien-être des générations futures.

La recherche : un rôle d'ordre sociétal

Dans le même ordre d'idées, le monde académique attend de la sphère politique qu'elle ne prescrive pas de manière trop restrictive les voies du développement durable. Par contre, il encourage les hommes et les femmes politiques à penser en amont de la recherche, à l'intégration des savoirs dans les cursus de formation, au respect de l'interdisciplinarité de la recherche et aux finalités de la recherche en fonction des impératifs moraux du développement

⁷ Une vision tenant compte des impacts de nos décisions et actions sur les plans social, environnemental, économique, à court et long terme, ici et ailleurs, et tenant également compte de la manière dont les décisions sont prises et les actions mises en oeuvre (gouvernance participative)..

durable. L'objectif de progrès à long terme devrait être la charpente qui soutient la définition des politiques de recherche.

● **Rationnel et raisonnable**

La principale crainte de certains chercheurs consiste à ce que la diversité des approches soit réduite à cause d'une politique jugée volontariste. En même temps, ces mêmes chercheurs reconnaissent l'importance de rendre les finalités d'une recherche explicites. Pour eux, il s'agit d'arbitrer entre le rationnel scientifique et le raisonnable. Le raisonnable consiste à prendre en considération des impératifs moraux qui vont au-delà des uniques exigences scientifiques. Cette vision du raisonnable fait intervenir la question de l'interdisciplinarité et la nécessité de « sortir la tête du guidon » d'une recherche scientifique pointue et nécessaire, mais certainement pas suffisante.

● **Mettre le rôle de la recherche au centre**

Cette exigence du « raisonnable » parle du rôle particulier de la recherche fondamentale : les chercheurs ne fournissent pas de réponses, ils posent des questions et documentent la société. Mettre les choses en perspective de façon critique et nuancée, c'est le rôle que jouent les chercheurs dans la société.

Cette ligne de conduite offre une vision plus large des enjeux au monde politique. En effet, analyser les conséquences indirectes d'un phénomène (= internaliser les externalités et évaluer leur coût sociétal) est du ressort de la recherche et profite au politique qui, grâce à la recherche, met en évidence des liens de cause à effets inconnus. Ce qui lui donne des clés pour éviter de penser et d'organiser la société de façon cloisonnée, secteur d'activité par secteur d'activité, ministère par ministère.

● **L'équité comme question de départ**

Un deuxième rôle de la recherche consisterait, pour certains chercheurs, à partir de la question des droits des individus. En d'autres mots, les conditions d'accès des individus aux services et biens que l'on juge nécessaires dans notre société peuvent constituer la ligne directrice de la recherche en général. Ce permettrait de faire évoluer le débat traditionnel qui consiste à limiter les effets de la production et de la croissance sur la nature à la question de l'équité. Penser en termes de répartition des choses, dans le temps et dans l'espace, cela traduit un projet de société dont les politiques peuvent directement s'inspirer.

● **Un arbitrage difficile**

Si les décisions politiques relèvent de compétences et de ministères, l'université est organisée en facultés. Pour financer la recherche, il est donc nécessaire de faire des choix : quel budget accorde-t-on à quel domaine ? Cette question de l'arbitrage, c'est une question d'ordre sociétal.

Ainsi, par exemple, le secteur des sciences humaines (philosophie, sociologie, anthropologie...) ne bénéficie pas, à l'heure d'aujourd'hui, d'un appui financier comparable à celui des sciences exactes.

● **Transformer les comportements autant que des techniques**

Jusqu'à aujourd'hui, les sciences dures bénéficient d'une légitimité acquise aux yeux de tous grâce à la « foi » du monde politique et économique en l'innovation technologique. Le secteur privé – par ses caractéristiques rationnelles de recherche de l'efficacité, des retours sur investissements... – est considéré comme adéquat pour stimuler cette innovation technologique.

Pourtant, selon certains chercheurs, la transformation doit être plus fondamentale : c'est le comportement des individus, et non pas les moyens technologiques mis à sa disposition, qui doivent faire l'objet de recherches. C'est pourquoi il faut accorder davantage d'importance à l'innovation sociale : les sciences humaines ont là un rôle clé à jouer. Pourtant, elles restent le parent-pauvre de la recherche.

● **Approche volontariste versus liberté académique ?**

Pour d'autres chercheurs, il s'agit d'abord de rectifier et réguler l'effet rebond de l'innovation technologique. Avant de se réfugier dans des domaines plus alternatifs et radicaux, il faut réfléchir à ce qui est actuellement en place. De plus, ces mêmes chercheurs craignent qu'une approche volontariste en faveur de sujets de recherche plus alternatifs entrave la liberté académique. Selon eux, les recherches sur les innovations sociales alternatives doivent être du ressort spontané du monde académique : une approche volontariste ne peut prendre la responsabilité de poser les choix. Par ailleurs, selon eux, il n'y a pas de dichotomie entre la recherche *mainstream* et la recherche alternative ; c'est le critère de la qualité, et non pas celui de l'objet, qui doit prévaloir.

● **L'« effet Matthieu » de la recherche**

Néanmoins, d'autres se demandent dans quelle mesure le choix « spontané » est effectivement possible : Peut-on « nager à contre courant » en recherche ? Est-ce possible de faire carrière à partir de sujets dits « plus radicaux » ? En effet, tout système pousse à sa propre reproduction. Dans notre cas précis, la recherche qui ne suit pas les rails habituels est désarmée : elle ne bénéficie pas de l'appui d'une communauté scientifique, de journaux scientifiques et de financements qui l'encouragent et la renforcent. Certains sont de l'avis que tout type de recherche, qu'elle soit plus conventionnelle ou alternative, devrait bénéficier des mêmes conditions afin que le chercheur puisse réellement choisir la voie dans laquelle il veut avancer.

Un besoin de politiques intégrées

Aujourd'hui, le monde politique a pris conscience des défis mondiaux et de la nécessité de diminuer la pression de l'homme sur son milieu. Ces sujets, présents dans les politiques de recherche et les politiques économiques, sont de plus en plus réfléchis à un niveau supérieur et intégré.

● **L'avenir de la recherche est européen**

La Belgique a une recherche de qualité. Nombre de spécialistes pointus travaillent dans des niches stratégiques. Néanmoins, pour être concurrentiel face aux Etats-Unis, à l'Inde ou à la Chine, et afin de faire progresser la recherche dans une perspective qui intègre les principes d'un développement durable, il est important de dépasser les frontières.

Selon certains politiques, trois évolutions majeures et positives témoignent de cette approche : tout d'abord, la mobilité des chercheurs et des étudiants progresse, ce qui toutes choses égales par ailleurs favorise une approche globale. Ensuite, on observe un renforcement du décloisonnement entre le monde des entreprises (particulièrement des PME) et la recherche appliquée. Finalement, l'intégration des politiques à un niveau européen est en marche.

Néanmoins, des obstacles limitent ces transformations : aujourd'hui, le budget de la recherche européenne est financé à 95% par les Etats-membres et à 5% par l'Union européenne. À l'horizon 2020, les choses risquent de changer⁸...

● **L'innovation au cœur de la prochaine décennie**

Ces évolutions vont-elles dans le sens d'une prise en compte plus large des générations futures ? D'après le Ministre Cerexhe, le développement durable traverse l'entièreté du « Plan pour l'Innovation » présenté en 2010⁹ par la Commission européenne. Pour preuve, ce « Plan pour l'Innovation » place les partenariats au cœur de sa stratégie. Ces partenariats se basent sur six thématiques qui sont : le vieillissement de la population, les villes intelligentes, une Europe économe en eau, l'approvisionnement durable en matières premières non-énergétiques pour une société moderne, la mobilité intelligente pour les citoyens, les entreprises européennes et la productivité et le développement durable au sein de l'agriculture.

⁸ La Commission européenne, dans sa Stratégie 2020, fait de la recherche et de l'innovation un des ses cinq objectifs. Elle veut qu'à l'horizon 2020, 3% du PIB du budget européen y soit consacré. Lié à cet objectif, l'Union Européenne développe une initiative-phare qui consiste à mettre sur pied « l'Union de l'Innovation ».

⁹ Ce Plan pour l'Innovation est porté par l'Union de l'Innovation, mise sur pied sur base de la Communication du 6 octobre 2010, comme réponse à la Stratégie 2020 de la Commission européenne. Pour rappel, la Stratégie 2020 fait de la recherche et de l'innovation l'une des ses cinq initiatives-phares

● **Simplifier pour rendre accessible**

C'est le Conseil européen de la recherche (CER), chargé du programme « Idées » du 7^{ème} programme-cadre européen pour la recherche¹⁰, qui est responsable des appels d'offre proposés aux chercheurs. Ce programme est reconnu pour sa complexité, ce qui limite son accessibilité. Le monde académique dénonce le coût de transaction très élevé de ce programme : en voulant combiner l'interdisciplinarité de la recherche, les partenariats publics-privés et la création de réseaux européens, ce programme offre un bénéfice considérable, mais il est théorique... Pratiquement, les chercheurs n'ont pas la possibilité de répondre à ces exigences sans diminuer la part de travail consacrée à la recherche en elle-même.

● **La confiance plutôt que le contrôle**

Pour diminuer la charge administrative de ces programmes européens, le 7^{ème} programme-cadre voulait favoriser la confiance dans les chercheurs plutôt qu'un *reporting* / contrôle strict de leurs activités en fonction des objectifs prescrits (approche globale, interdisciplinarité,...). Il n'a pas atteint ses objectifs. C'est pourquoi, une *task force* – regroupant des membres de la Commission européenne, des universités et des entreprises – travaille actuellement sur 15 points pour simplifier l'accès aux programmes du 8^{ème} programme-cadre pour la recherche de la Commission européenne¹¹. L'objectif est de travailler dans une logique qui favorise les résultats de la recherche plutôt que le contrôle, tout en sachant qu'il est parfois hasardeux de définir à l'avance les résultats d'une recherche.

● **L'Europe des partenariats publics-privés**

Pour que la recherche appliquée ait un réel impact, il faut trouver des entreprises qui « transforment l'essai ». D'après le monde politique, il y a une réelle prise de conscience du monde économique des effets vertueux du lien entre la recherche et l'économie : une pépinière de PME se développe par rapport à ce lien et par rapport aux projets de recherche en cours.

En outre, le monde entrepreneurial privé s'intéresse de près au développement durable car il lui promet des économies. Le développement durable – plus particulièrement l'innovation technologique et l'innovation sociale – est un levier qui concerne le privé. Il est donc essentiel de continuer à le sensibiliser aux principes du développement durable.

¹⁰ Le 7^{ème} programme-cadre (2007-2013), doté de 7,51 milliards d'euros est divisé en 4 programmes : « Coopération » ; « Personnes » ; « Idées » et « Capacités ». C'est le Conseil européen de la recherche (CER) qui est chargé du programme « Idées ». Il consiste en l'élaboration des lignes directrices de la recherche scientifique financée (via son Conseil scientifique) et en la mise en œuvre de ces appels d'offre européens (via son Agence exécutive).

¹¹ Ce 8^{ème} programme-cadre débutera en 2014.

Certaines universités sont des modèles du genre : la Duke University (USA) et la University Stanford (USA) ont créé des réseaux entre universités qui s'articulent avec le monde des entreprises, ce qui contribue à la mise en place d'un cercle vertueux.

● **L'innovation sociale au sein des fonds structurels**

La question de l'innovation sociale, inconnue des débats il y a quelques années, est de plus en plus présente. En 2011, l'Union de l'Innovation veut lancer un grand programme de recherche sur le secteur public et l'innovation sociétale. Ce programme cherche à renforcer ce type d'innovation au sein des fonds structurels de l'Union européenne à partir de 2014. Il conçoit, entre autres, de créer des projets communs entre la recherche et les fonds structurels européen (le Fonds social européen (FSE) est particulièrement visé). De manière générale, les fonds structurels devront porter une plus grande attention à la question de l'innovation lors de l'attribution des financements.

● **Des partenariats comme réponses aux enjeux**

Aujourd'hui, la réalité est devenue si complexe que l'entrepreneur, le politicien et chercheur ne peuvent pas travailler seul. Pour répondre aux enjeux globaux de notre société mondialisée et connectée, les partenariats sont obligatoires. Par ailleurs, ces partenariats répondent aux demandes du monde politique car ils lui facilitent le travail. En effet, pour les décideurs politiques, il est difficile de faire l'analyse de plusieurs objets de recherches pensés séparément. Dès lors, pour préparer le travail politique, les questions de recherche doivent s'inscrire dans une perspective globale et intégrée. Parallèlement, la politique de financement s'inscrira dans cette démarche de partenariats internationaux entre chercheurs, partenariats public-privé et de création de réseaux de recherche sur l'innovation technologique et sociale.

L'interdisciplinarité au cœur du développement durable

L'académicien l'affirme : l'interdisciplinarité n'est pas facile, pire, ce n'est pas une démarche naturelle. Car l'interdisciplinarité pose la question de la spécialisation. A priori, tout bon chercheur est un spécialiste dans son domaine. Dans le cas du développement durable, on se pose cette question : quels types de savoirs sont nécessaires pour le développer ? Inévitablement, le savoir critique en matière de développement durable est limité, il aborde une telle quantité de domaines (tous, à proprement parler) qu'il est impossible de tout connaître et de critiquer l'ensemble de façon intelligente. La vision globale, à 360°, personne ne la détient. Dès lors, au sein d'instituts de recherche, faut-il des chercheurs spécialisés ou des chercheurs généralistes ? Et quel dosage de ces deux types de chercheurs est-il efficient ?

● **Disséminer plutôt qu'isoler**

Avant, on créait des filières de recherche ciblées sur l'interdisciplinarité. Aujourd'hui, on se rend compte que le bon chercheur est un chercheur ciblé. Dès lors, il faut renverser le sablier : au

lieu de créer des filières interdisciplinaires, il faut saupoudrer d'interdisciplinarité la formation des chercheurs. Autrement dit, il faut d'abord enseigner une « culture générale » du développement durable au chercheur et, ensuite, lui offrir un accompagnement, une structuration à des éléments plus généraux tels que l'éthique, le social, l'environnemental,... C'est ce double revers de manivelle qui contribue à essaimer les principes du développement durable au sein de la recherche.

● **Communiquer davantage**

Il faut également prendre en compte une autre tendance : le profil des jeunes chercheurs a évolué, les jeunes sont extrêmement sensibilisés et motivés par le développement durable. La structure académique doit donc changer en fonction de cette évolution. Pour certains, la communication entre les chercheurs est la clé de changement. A l'image de ce qui se passe dans la Silicon Valley, il faut créer un « écosystème » du développement durable. Cet écosystème comprend des généralistes du développement durable qui sont capables de collecter les savoirs de uns et des autres ; des spécialistes afin d'être opérationnels ; des entrepreneurs capables de transformer l'essai. Autrement dit, il n'y a pas de profil-type du chercheur en développement durable, mais il est nécessaire de faire interagir les différents profils afin de favoriser une recherche de pointe axée sur des objectifs moraux.

Des critères : l'éternel nœud du problème

La question des critères des projets de recherche en développement durable embarrasse tout le monde... Si tous reconnaissent leur importance, ils sont à inventer et sortent des cadres et du système actuels.

● **Quels critères pour quelle évaluation ?**

Le monde politique a des demandes en termes de transversalité, de qualité, de vision à 360° de la recherche. Mais l'évaluation des projets de recherche fondamentale reste un épineux problème. En effet, comme les principes du développement durable doivent être présents de manière transversale, il est difficile de mesurer de façon chiffrée leur acuité et leur pertinence.

Par contre, en ce qui concerne la recherche appliquée, l'évaluation est plus claire. Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été mis sur pied tels que l'impact sur le développement de l'emploi, le nombre de Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui peuvent bénéficier des enseignements de la recherche, le classement au sein du « European Innovation Scoreboard » dans lequel une série d'indices sont rattachés au développement durable (organisation de la gouvernance, utilisation de matières premières renouvelables,...). Ces indicateurs permettent une évaluation *a priori* et *a posteriori* des projets et amorcent le processus périlleux qui tend à définir des indicateurs du développement durable.

● Le critère de la publication

A l'heure actuelle, on fait face à un paradoxe : les partenariats, montés en vue de favoriser la pluridisciplinarité rencontrent des obstacles qui freinent leur portée interdisciplinaire.

Pour être reconnu par les pairs, la recherche doit être de qualité. Actuellement, le critère international utilisé pour juger d'une recherche ou d'une université est étroitement lié au nombre de publications. Or, tous reconnaissent que la publication ne garantit pas la qualité. De plus, les principales publications scientifiques sont spécialisées : ceci ne favorise pas les recherches basées sur une approche interdisciplinaire qui, dès lors, ne se retrouve pas aux premières pages des revues scientifiques.

● Et si les pairs évaluaient ?

L'évaluation par les pairs reste un système peu exploité. Néanmoins, le nœud du problème reste intact : pour évaluer les recherches sur le développement durable et acquérir, de cette façon, la reconnaissance des pairs par leur évaluation sur la qualité, il faut des critères. Or, les indicateurs actuels qui jugent de la qualité des recherches à un niveau international sont circonscrits dans le *ranking*, le *benchmarking* et l'excellence. Ce qui va, une fois de plus, à l'encontre de l'approche interdisciplinaire.

● Oser inventer

L'utilisation des critères au sein de la recherche scientifique est comparable à ce qui se passe à un niveau plus global. A l'échelle mondiale, on utilise toujours le Produit Intérieur Brut (PIB) pour comparer l'état de santé général des pays. Pourtant, les hommes et femmes politiques ainsi que les citoyens sont de plus en plus conscients des limites de cet indicateur. Aujourd'hui, nous en sommes à l'élaboration, à l'invention et au tout début de l'utilisation d'indicateurs alternatifs (tels que le Bonheur Intérieur Brut, un indicateur utilisé au Bouthan¹²). C'est ce que s'est employée à faire la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social, appelée également « Commission Stiglitz » ou « Commission Sarkozy », qui a réfléchi à une autre manière d'envisager les indicateurs de richesse.

Ces petits pas prennent du temps. Ils sont fastidieux. C'est à force de sensibilisation qu'ils se frayent un chemin. De la même façon, il faut éviter d'enfermer le développement durable dans des cadres trop stricts. Il faut oser ne pas tout mesurer. Laissons à la recherche sur le développement durable la possibilité de sortir des cadres, de se diriger vers l'inconnu. Pour cela, il faut lui laisser du temps. Le dynamisme et la créativité de la recherche fondamentale sont à ce prix.

* * *

¹² Voir à ce sujet, le 1^{er} web-documentaire belge « Le bonheur brut » réalisé par Arnaud GREGOIRE (LeSoir.be, déc. 2010).